

Les accusés de Mazan ne sont pas représentatifs de la population masculine française

Des récits de vie et des antécédents des accusés du procès de Mazan ont été publiés par Le Monde du 25 novembre 2024 (Le Monde Matinale par Pascale Robert-Diard et Henri Seckel). L'analyse de type épidémiologique montre que, à partir des renseignements recueillis, le groupe de ces 51 personnes ne représente en rien la population masculine française.

Si l'âge (moyenne 47 ans et médiane de 44 ans, de 27 ans à 74 ans au moment du jugement) n'apporte pas d'informations particulières, les catégories socio-professionnelles (CSP) mentionnées sont très différentes des CSP des hommes en France (en incluant l'ancienne profession pour les retraités) et en considérant que la structure d'âge est voisine. En considérant la dernière profession exercée, il y a une sur-représentation des catégories "employés" et "ouvriers" avec 34 mentions soit 69.4 % des personnes, alors que en 2023 selon l'INSEE on dénombrait chez les hommes 12.1 % d'employés et 18.6 % d'ouvriers soit 40.8 %. Les professions intermédiaires et les cadres et professions libérales sont sous-représentés (4 en tout soit 8.1 % pour 47.8 % selon l'INSEE), et les artisans et commerçants au nombre 6 (12.2 %) sont équivalents aux données de l'INSEE (8.8 %). De plus, la profession de chauffeur en général est sur-représentée avec 9 mentions (18 %). Sur ce critère socio-professionnel, on voit que cet échantillon de personnes a un profil très particulier et plutôt défavorisé.

L'origine des accusés, telle qu'elle est mentionnée, doit être maniée avec précaution : on relève 18 accusés nés dans les départements d'outre-mer ou à l'étranger (22 %), dont 5 au Maghreb ou en Turquie.

Quand l'information sur le statut matrimonial est précisée (39 cas), 28 sont

divorcées ou séparées soit 72 %, 7 sont mariées ou vivent en couple au moment du jugement (18 %). Là aussi, les comparaisons avec la population générale est difficile (on connaît seulement le nombre de divorces par an autour de 120 000) et il est connu qu'environ 50 % des couples mariés se terminent par un divorce. Par ailleurs, on remarque la fréquence de mariages et divorces successifs, et les accusés ont en moyenne 2.1 enfants sur les 35 personnes avec enfants (68 %).

D'autre part, 17 mentions de casiers judiciaires non vierges sont notées soit 33.3 %. La comparaison avec la population générale est difficile en l'absence de connaissance précise ($\approx 450\ 000$ condamnations en 2022 avec inscription sur le casier judiciaire par an pour 18 millions d'hommes de 20 à 65 ans, soit 2.5 % des hommes par an), mais le tiers de casiers judiciaires non vierges est certainement un chiffre très élevé.

Les familles dont sont issus les accusés sont souvent des familles nombreuses avec, par exemple, 5 fratries de 7 à 16 enfants, souvent observées dans les familles défavorisées. Des divorces et séparations des parents, avec quelquefois abandon du père ou de la mère ou des deux sont relatées avec des pères inconnus ou en prison ou avec une filiation douteuse. Un climat de violence dans la famille et des violences conjugales est noté lors de l'enfance des accusés (9 fois), des violences physiques subies lors de l'enfance ou à l'adolescence (5 fois), des sévices sexuels (avec inceste) sont mentionnés dans l'enfance et l'adolescence (10 fois), avec quelquefois des abandons paternels, ou des placements dans l'enfance (6 fois). L'alcoolisme est aussi noté dans certaines familles (3). Beaucoup de situations cumulent plusieurs violences.

Les personnalités des accusés sont souvent décrites comme addictives à l'alcool (7 cas), et aux drogues illicites (14 cas) (sans doute souvent les deux ensemble, et certains sont dits trafiquants), aux images pornographiques ou pédopornographiques (6 cas) et au sexe plus généralement (4 cas) avec 15 cas dit de libertinage et 1 d'échangisme.

Enfin, il a été noté 10 cas d'événements graves survenus au cours de la vie des accusés tels que le décès d'un enfant (3), d'une maladie d'un enfant (2), ou d'une maladie ou d'un traumatisme grave des accusés (4), ou l'annonce d'un problème de filiation (1).

Au final, même si le recueil de l'histoire personnelle et familiale des accusés est parcellaire et non systématisé, même si les comparaisons avec la population des hommes de même âge sont difficiles en raison du manque de données disponibles, il est vraisemblable que le procès de Marzan ne soit pas le procès de la masculinité, mais plutôt le procès d'individus dont la vie a été fracassée dans l'enfance, à l'adolescence et à l'âge adulte avec des événements graves réalisant des cassures sur des personnalités fragiles.

Bernard Branger, épidémiologiste, pédiatre. 24 novembre 2024.